

La répercussion de l'inflation sur les salaires des personnels socio-sanitaires neuchâtelois exclue du budget cantonal

Soumis prochainement au vote du Grand Conseil neuchâtelois, le budget 2023 cantonal en préparation ne prévoit aucune prise en compte de l'inflation pour les personnels de la santé, au contraire de ceux de l'administration ou de l'enseignement. Ainsi en ont été informés les employeurs socio-sanitaires. Une situation intenable et inacceptable pour les EMS, entités parapubliques qui ne sont pas en mesure aujourd'hui de compenser, même partiellement, la baisse des salaires en valeur réelle sans un soutien étatique. Une non-répercussion qui inquiète aussi les institutions pour ses conséquences sociales, alors que leurs collaboratrices et collaborateurs ont été «au front» - au cœur de la tourmente pandémique - pendant plus de deux ans.

Une compensation du renchérissement pour l'ensemble du secteur public est une mesure nécessaire au vu du lourd contexte inflationniste et l'ANEMPA rappelle que les personnels de santé accomplissent des prestations de pur intérêt public, dans le cas des EMS au service des personnes âgées les plus vulnérables, et que la répercussion partielle de l'IPC prévue au budget cantonal doit aussi concerner le secteur parapublic.

Pour la faïtère des institutions médico-sociales à but non-lucratif, la prise en compte de l'inflation dans la grille salariale ne peut ainsi pas être réduite à la seule dimension des négociations entre partenaires sociaux de la convention collective du domaine de la santé : par son ampleur, la problématique actuelle dépasse en effet le cadre conventionnel, qui a par ailleurs vu syndicats et employeurs s'accorder sur le fait qu'il est inenvisageable de ne pas la répercuter d'une manière ou d'une autre. La complexité des mécanismes de financement dans le domaine de la santé n'est pas non plus de nature à empêcher un engagement de principe immédiat des pouvoirs publics sur la question budgétaire, en attendant d'en définir les modalités concrètes.

Vu les contraintes auxquels ils font face, les EMS ne sont pas aujourd'hui en mesure de compenser, même partiellement, l'inflation sur les salaires sans un soutien cantonal. Entre des charges dictées par les normes en matière de dotations et des recettes résultant directement de la législation, elles ne disposent pas de marge de manœuvre. Or, leur financement est essentiellement en mains cantonales au travers de la fixation du tarif résiduel des soins et du prix de pension, dont la taxe de base n'a pas été adapté depuis son introduction en 2011 alors que les charges ne cessent d'augmenter, de manière exponentielle depuis quelques mois. Une répercussion partielle de l'inflation sur les salaires à hauteur de ce qui est prévu pour la fonction publique ne peut pas être absorbée par des améliorations organisationnelles supplémentaires après des années de rationalisation et des licenciements pèseraient de tout leur poids sur des dotations déjà en flux tendus ainsi que sur la qualité de la prise en soin et de l'accompagnement des résident.e.s.

Les EMS se disent aussi très inquiets quant aux conséquences sociales d'une impossibilité de répercuter l'inflation sur les salaires. Tant dans les soins que dans l'intendance, la moitié de leurs personnels se trouve en effet dans les classes les plus basses de la grille salariale et la grande majorité travaille à temps partiel, notamment en raison de la pénibilité de l'activité. De plus, comme le reste du domaine de la santé, les institutions médico-sociales font face à une importante pénurie de ressources humaines et peinent à recruter les effectifs nécessaires, qualifiés ou non ; souffrant aussi du manque d'attractivité du secteur des soins de longue durée, elles craignent qu'une baisse des salaires réels renforce ces difficultés.

Après plus de deux ans d'une pandémie qui a placé les personnels de la santé au cœur de la tourmente et durant laquelle la population a reconnu leur travail essentiel, notamment par ses applaudissements, ne pas tenir compte de la répercussion de l'inflation sur leurs salaires dans le budget cantonal est vécu par comme un manque de considération et représente un choix politique aux conséquences délétères.

Contact & Information:

Fabienne Wyss Kubler, Secrétaire générale de l'ANEMPA, 079 304 76 26

L'ANEMPA en bref

Principale faîtière d'EMS et de foyers de jour du canton, l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA) regroupe 27 institutions médico-sociales à but non lucratif actives dans l'accueil et l'hébergement de personnes âgées et/ou en situation de dépendance. L'ANEMPA a notamment pour mission de représenter et défendre les intérêts de ses institutions membres qui accompagnent 1400 bénéficiaires et emploient quelque 1800 collaborateurs, correspondant à environ 1300 postes à plein temps dans les soins et le secteur socio-hôtelier.